

MONOXYDE DE CARBONE



Statistiques régionales 2006

Intoxications au CO en Haute-Normandie

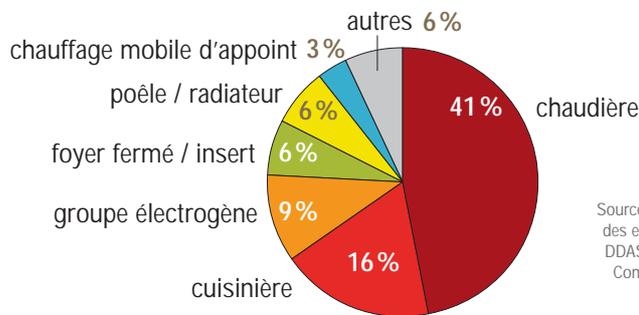
Nombre de personnes impliquées	Nombre de cas graves hospitalisés	Nombre de décès
173	65	1

Les circonstances d'intoxication sont dues :

- majoritairement à des accidents domestiques
- à des dysfonctionnements et/ou un mauvais entretien des appareils de chauffage et de cuisson
- à des accidents en milieu du travail

Sources : données DDASS (Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales) - CTV (Centre de Toxicologie / CHU de Rouen)

Appareils en cause dans les cas d'intoxications domestiques au CO



Sources : données issues des enquêtes techniques DDASS, SCHS (Services Communaux d'Hygiène et de Santé)

Ce document s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement de Haute-Normandie.

Il est téléchargeable sur le site DRASS/DDASS de Haute-Normandie : www.haute-normandie.sante.gouv.fr



Ce document s'inspire du travail de la DRASS et de la CIRE Aquitaine, de la DDASS du Lot-et-Garonne et du Bureau d'Hygiène de la ville de Villeneuve-sur-Lot (47).

attention danger

MONOXYDE DE CARBONE

plus de 170 intoxications au CO
en Haute-Normandie en 2006

incolore - inodore - mortel



quels sont vos risques ?



Chez vous, êtes-vous en danger ?

Pour le savoir, répondez à ce test simple.

1- Faites-vous entretenir vos installations par des professionnels (chauffagiste et ramoneur) au moins une fois par an ? OUI NON

2- Cet entretien annuel contrôle-t-il :
 • les appareils ? OUI NON
 • les conduits ? OUI NON
 • les aérations ? OUI NON

3- Maintenez-vous toujours ouvertes les grilles d'aérations de votre logement ? OUI NON

Quels appareils sont concernés ?

Les intoxications au CO concernent les appareils qui utilisent un combustible :

- gaz (de ville ou en bouteille),
- bois, charbon, fioul, pétrole...

Ce sont notamment les appareils de chauffage, de production d'eau chaude et les moteurs thermiques : chauffe-eau, chaudière, poêle, insert cheminée, groupe électrogène...

Soyez vigilant.

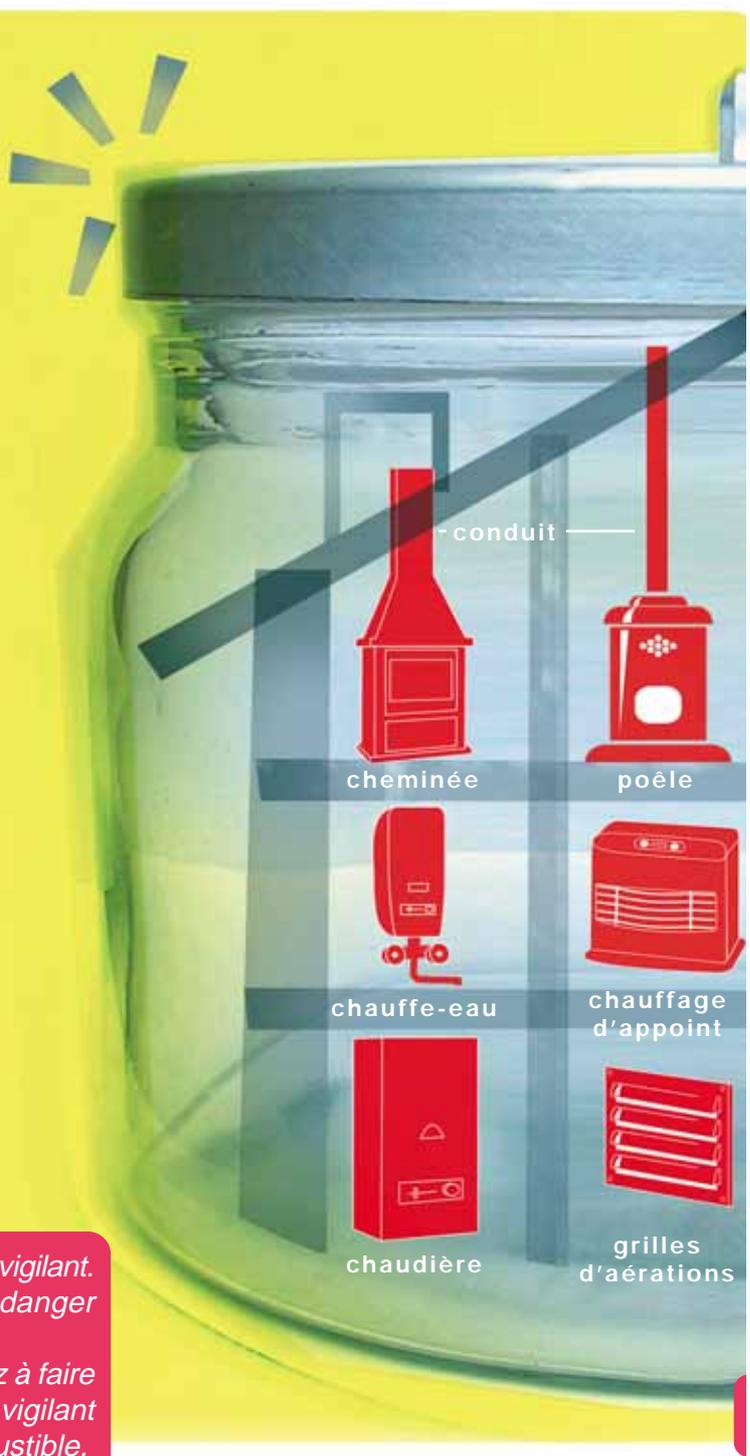
ATTENTION !!

N'utilisez jamais un four à gaz ou un appareil de type brasero, barbecue pour vous chauffer à l'intérieur.

Réponse au test

Si vous avez au moins 1 non, soyez vigilant.
 Contactez un professionnel, un danger existe...

Si vous avez répondu oui, continuez à faire entretenir vos installations et restez vigilant dans l'utilisation d'appareils à combustible.



Apprenez à reconnaître les **Symptômes** les plus fréquents

*maux de tête,
nausées, vomissements,
fatigue, vertiges,
troubles visuels,
perte de connaissance.*

Ces signes peuvent révéler
une intoxication qui peut
s'avérer mortelle.

Que faire ?

- Ouvrir portes et fenêtres afin d'aérer
- Quitter les lieux
- Appelez les services de secours
le 15 (SAMU)
le 18 (Sapeurs - Pompiers)
- Attendre l'intervention d'un professionnel
qualifié avant de réintégrer les lieux.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone (CO) ?

*Le monoxyde de carbone, appelé aussi CO,
est un gaz toxique qui se dégage lorsqu'un
appareil qui utilise un combustible est mal
réglé, vétuste ou mal entretenu.*

*Rien ne permet de déceler sa présence : il
ne se voit pas, il ne sent rien, il envahit
tout votre logement.*

Trois gestes permettent de lutter efficacement contre le CO :

- FAIRE ENTREtenir LES APPAREILS
- NE PAS BOUCHER LES AÉRATIONS
- VENTILER QUOTIDIENNEMENT



**➔ plus de 170 intoxications au CO
en Haute-Normandie en 2006**